

Société de Tir du Bassin de Longwy

ASSEMBLÉ GÉNÉRALE ORDINAIRE du 08 Décembre 2023 Procès-Verbal

Table des matières

Ouverture de la séance	2
Présents et Quorum	2
Rapport moral	2
Rapport du nombre de licenciés	3
Evolution des catégories d'âge	3
Formation	3
Rapport de l'école de tir	4
Rapport activité sportive	4
Election et composition du bureau	5
Mise à jour du règlement intérieur	6
Rapport financier	8



Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance de l'assemblée générale ordinaire le vendredi 08 décembre 2023 à 19h56.

Présents et Quorum

Le secrétaire général, Laurent WEBER-DÜDING, informe le président que le collège des électeurs à jour de cotisation et dument convoqués 1 mois avant la date de l'assemblée générale est composé de 120 membres, que le nombre de présents est de 36 et qu'il a reçu 25 procurations valides.

Le quorum est donc fixé à 30 voix. Le nombre de voix exprimées étant de 61, le quorum est atteint. En annexe du présent procès-verbal, la liste du collège électoral, des votants présents et des procurations valides.

Rapport moral

Cette année, nous avons poursuivi les travaux de modernisations du club. Plusieurs essais de modification des dispositifs de maintien des cartons au 10 mètres loisir. Passage du registre papier au registre numérique.

Finalisation du parcours de formation des tireurs.

Remplacement des cibles cartons par des cibles électroniques Quantum au 10 mètres ainsi que le changement des luminaires néons par des dalles LED, pour poursuivre la démarche de diminution des coûts de l'électricité, et une mise en conformité d'un tableau électrique.

Amélioration de la sécurisation du club avec le changement de la porte de secours du 10 mètres loisir par Vladimir.

Nous avons également fait le nécessaire afin que la Mairie referme encore l'accès au niveau de la grille de la rue de la manutention.

Parallèlement, nous travaillons pour trouver de nouveaux financements.

Nous avons également notre équipe de mainteneurs qui œuvre de façon très régulière pour maintenir et améliorer les installations.

Les projets sont encore nombreux, mais avant d'être lancés ils ne devront pas mettre en péril l'équilibre budgétaire du club. Ils porteront sur les axes suivants :

- Poursuivre les travaux en vue de réaliser d'économiques ;
- L'automatisation de certaines tâches administratives ;
- Améliorer le cadre et les conditions de tir (le pas de tir 25 mètres, en particulier, est à l'étude);
- Améliorer la sécurité et l'hygiène ;
- Offrir plus de possibilités de tir aux licenciés.

1-11-15 4B

Rapport du nombre de licenciés

Le 04 décembre, le club compte 141 licenciés (157 pour la saison 2022-2023).

21 femmes et 120 hommes. Le taux de féminisation est l'un des plus hauts des clubs Meurthe & Mosellans (15%).

Le nombre de licenciés est relativement stable avec une légère augmentation. Le nombre d'enfants et jeunes remonte légèrement, mais l'encadrement manquant, on ne fait pas forcément de publicité pour continuer à les accueillir dans de bonnes conditions.

Nous accueillons de nouveaux licenciés tout au long de l'année, le nombre va encore évoluer.

Evolution des catégories d'âge



1254141 - STE DE TIR DU BASSIN DE LONGWY EVOLUTION DES CATEGORIES D'AGE

égende : C = création R = renouvelleme

* Total des licenciés ayant payé leur licence au sein de l'association

		2020/2021			2021/2022			2022/2023			2023/2024		
		С	R	Total									
Femmes	Benjamin Fille	0	0	0	1	1	2	0	0	0	0	0	-
	Cadet Fille	0	2	2	1	3	4	2	2	4	1	4	
	Dame 1	1	6	7	1	7	8	3	3	6	1	3	
	Dame 2	0	11	11	2	8	10	1	3	4	2	5	-
	Dame 3	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	
	Junior Fille	0	0	0	1	1	2	0	1	1	0	2	
	Minime Fille	0	2	2	1	0	1	3	0	3	1	1	- 3
	Poussin Fille	0	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	9
	TOTAL	1	23	24	8	21	29	9	10	19	5	16	2
	Benjamin Garçon	0	0	0	1	0	1	0	1	1	1	0	. 9
	Cadet Garçon	0	6	6	1	4	5	1	3	4	1	1	- 3
	Junior Garçon	0	2	2	0	4	4	0	1	1	0	1	
	Minime Garçon	0	2	2	1	2	3	1	0	1	0	0	- 1
Hommes	Poussin garçon	0	2	2	2	2	4	0	0	0	0	0	
H	Senior 1	0	37	37	20	24	44	16	29	45	6	33	3
	Senior 2	2	38	40	8	46	54	4	48	52	1	49	5
	Senior 3	0	34	34	2	31	33	3	31	34	1	26	2
	TOTAL	2	121	123	35	113	148	25	113	138	10	110	12
	TOTAL*	3	144	147	43	134	177	34	123	157	15	126	14

ITAC - Édité le 04/12/2023

Formation

Cette années 1 personnes ont été formées au certificat de compétence : Capacité à Accueillir et Conseiller (CAC) et 1 personne a obtenu son Brevet Fédéral d'Animateur (BFA).

Nous déployons également le dispositif cibles couleurs de FFTIR avec l'extension aux adultes. Ceci permet de valider les connaissances théoriques et le niveau de tir.

- 6 cibles blanches
- 3 cibles jaunes
- 2 cibles oranges

Rapport de l'école de tir

Malheureusement, nous n'avons pas pu relancer l'école de tir, car nous n'avons pas franchi le seuil minimal de 5 jeunes de moins de 14 ans. Nous avons 3 minimes.

Cependant, nous poursuivons l'encadrement des cadets et juniors (14-18 ans) à raison d'une séance par semaine, mais ceci n'entre pas dans le cadre de l'école de tir d'un point de vue de la fédération français de tir.

Rapport activité sportive

Création d'une équipe adultes compétitions qui a participé à différentes rencontres amicales et aux départementaux le 03 décembre 2023.

Championnat officiel 2022-2023:

Championnat de Lorraine 2022 à Volmerange : 6 tireurs :

- GUIDARINI Emis: 1ère pistolet précision avec 527 points

Championnats de France: 1 sélection

- GUIDARINI Emie pistolet précision 26ème sur 49 avec 523 points.

Championnat officiel 2023-2024:

Championnat de Meurthe & Moselle : 11 tireurs

- ZAPPALA Gabriella: 1ère place pistolet 10 m avec un score de 427.

Rencontres amicales:

Briey challenge d'automne 2023 : 8 tireurs adultes carabine – 2 tireurs carabine Ecole de tir – 3 tireurs adultes au pistolet.

- ZAPPALA Gabriella 2ème avec 484 points

Briey challenge de printemps : 2 tireurs pistolet – 2 tireurs carabine

- GUIDARINI Emie: 1^{ère} précision avec 489 points, 1^{ère} standard avec 311 et 1^{ère} vitesse avec 25 points
- PETREMENT Yannick: 3ème précision avec 539 points
- BIAVA Lucie: 3^{ème} avec 459 points
- DUHOUX Logan: 1^{er} avec 518 points

Challenge d'automne Thionville : 10 tireurs

- GUIDARINI Emie: 1^{ère} précision avec 529 points, 2^{ème} standard avec 310 et 1^{ère} vitesse avec 17 points
- PETREMENT Yannick: 2^{ème} standard avec 331 points,

- SCHILTZ Nathan: 2ème carabine avec 328,3 points

Challenge d'automne Hagondange :

- GUIDARINI Emie: 1^{ère} précision avec 533 points, 1ère standard avec 321 et 1^{ère} vitesse avec 19 points
- BOUCHEMLA Zina: 2ème précision avec 473 points,
- PETREMENT Yannick: 1^{er} précision avec 542 points, 2^{ème} standard avec 342 points, 3^{ème} vitesse avec 14 points.
- SCHILTZ Nathan: 1er carabine 275,4 points
- SCHILTZ Yannick: 1er carabine avec 394,3 points
- Jorge Ludovic: 2^{ème} carabine avec 426 points

Le président félicite tous les sportifs qui contribuent à l'image positive du club au sein de la Fédération, de la ligue Lorraine et de la commune grâce à leur investissement et leurs résultats. Il se félicite du taux de féminisation du club et des résultats des femmes de toutes les catégories.

Election et composition du bureau

Conformément à l'article 6 de nos statuts les membres du comité directeurs sont élus pour 4 années.

Les dernières élections ayant eu lieu en 2022, les membres sont maintenus dans leurs fonctions et attributions.

Cependant, le trésorier général en titre, M Mohamed Hamdi a fait part de sa démission. Ce dernier propose de coopter un membre externe à l'association qu'il a formé et accompagné depuis le début de cette année. Ce membre d'honneur prendra alors la charge de trésorier général.

Cette motion est soumise par vote à l'assemblée générale.

LE VOTE:

Le président demande à l'assemblée de voter en ces termes : « Êtes-vous favorable à la cooptation de Monsieur Maxime DEHAYE en qualité de membre d'honneur et à sa nomination au poste de Trésorier Général en lieu et place de M HAMDI ? »

Le vote a lieu à main levée :

Pour:

61

soixante et une voix exprimées

Contre:

0

zéro voix exprimée

Abstention:

0

zéro voix exprimée

La motion est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le président annonce qu'à l'issue de l'assemblé général Monsieur Maxime DEHAYE prendra les

fonctions de Trésorier Général

Le président rappelle les fonctions et rôles de son comité directeur :

- Président : Laurent BINDA, né le 12/05/1974 à Mont Saint Martin (54), domicilié à Longwy (54)
- 1^{er} Vice Président: PETREMENT Yannick, né le 14/03/1974 Mont Saint Martin (54), domicilié à Conflans en Jarnisy
- **2º Vice Présidente** : GUIDARINI Emie, née le 06/12/2004 à Mont Saint Martin (54), domiciliée à Cosnes et Romain (54)
- 3º Vice Président : ROBERT Daniel, né le 23/06/1962 à Mont Saint Martin (54) et domicilié à Herserange (54)
- Secrétaire Général: WEBER-DÜDING Laurent, né le 01/09/1976 à Algrange (57) et domicilié à Cosnes et Romain (54)
- Secrétaire adjointe : DURUPT Isabelle (épouse ROBERT), née le 26/03/1966 à Mont Saint Martin (54) et domiciliée à Herserange (54)
- Trésorier Général : DEHAYE Maxime, né le 05/04/2004 à Val de Briey (54) et domicilié à Cosnes et Romain (54)

Mise à jour du règlement intérieur

Le Vice-président PETREMENT présente les modifications qui ont été apportées au règlement intérieur.

Modifications apportées :

Article 3 - ADHESION

Les personnes qui se présentent pour adhérer pour la première fois, pourront faire trois deux séances d'initiation de découverte maximum pour se déterminer.

L'adhésion au Club est soumise au paiement de la cotisation annuelle, de la licence F.F.Tir et à l'agrément du Comité Directeur qui peut refuser l'adhésion.

Le Comité Directeur est seul qualifié en matière de décision d'admission ou d'exclusion des membres. Les cotisations devront être acquittées à l'inscription pour les nouveaux adhérents et avant le 30 septembre pour les renouvellements de licence.

Au-delà de cette date, l'utilisation des installations sera interdite.

Article 3.1 - SECOND CLUB

Les licenciés F.F.Tir, membres d'un autre club, sont admis sur présentation de leur licence F.F.Tir à jour et après s'être acquittés de l'accès journalier ou d'une carte de second club.

Le tarif de cette carte second club est le même que tout nouveau licencié, soustraction faites des cotisations CODEP, Ligue et F.F.Tir

Article 3.2 - ACCES JOURNALIER

L'accès journalier pour tout tireur non licencié de la S.T.B.L ne pourra se faire que par parrainage d'un membre de la S.T.B.T.L et sous sa responsabilité.

Assemblée générale Ordinaire 2023

08/12/2023

L'accès aux pas de tir ne pourra se faire qu'après s'être acquitté de l'accès journalier et une vérification du FINADIA.

Article 5 - UTILISATION DES INSTALLATIONS

Les différents pas de tir sont réservables via le site internet du club. Tout tireur n'ayant pas réservé par ce moyen sera accepté sous réserve de place disponible.

Seules les armes et les munitions légalement détenues, en parfait état de fonctionnement et adaptées au tir sportif ou de loisir sont utilisables sur les installations de la S.T.B.L.

Les commissaires de tir peuvent interdire l'utilisation d'une arme ou de munitions ne répondant pas à ces critères.

L'utilisation d'arme à feu ne peut être autorisée qu'après avoir été initié par une personne du club désignée par le président et avoir satisfait au QCM de sécurité.

Les tireurs, détenteurs d'une arme classée en catégorie B ou C soumises aux régimes de détention ou déclaration, doivent être en permanence en possession des documents de détention ou déclaration afin de pouvoir être en mesure de les présenter lors de contrôles des forces de l'ordre, douane, ou autre autorité.

Les membres du comité et les commissaires de tir de la S.T.B.L. sont également autorisés à contrôler si les tireurs sont en possession de ces documents. La non-présentation de ces derniers entraîne l'interdiction de tirer avec les dites armes.

Sauf cas exceptionnels autorisés par le commissaire de tir, l'accès aux postes de tir 10m loisir, 25m et 50m est interdit aux personnes de moins de 14 ans.

Les enfants de moins de 14 ans, pourront accéder au pas de tir 10m plomb seulement s'ils sont accompagnés par d'un adulte lui-même licencié ou lors des séances programmées.

Pour les tireurs dont l'âge est compris en 14 et 18 ans, le tir est limité au calibre 22 LR et devront être dans tous les cas accompagnés.

Les modifications sont soumises par vote à l'assemblée générale.

LE VOTE:

Le président demande à l'assemblée de voter en ces termes : « Êtes-vous favorable à l'adoption des modifications édictées ? »

Le vote a lieu à main levée :

Pour:

61

soixante et une voix exprimées

Contre:

0

zéro voix exprimée

Abstention:

0

zéro voix exprimée

Les modifications du règlement sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le président annonce que le règlement entrera en application dans un délais d'un mois, à savoir le 08 janvier 2024.

4

Rapport financier

Le président remercie chaleureusement la mairie pour les aides financières qu'elle apporte au club de tir.

Le trésorier général démissionnaire Mohamed HAMDI, procède à la présentation du bilan financier de l'année en cours.

Après une année de recul, le changement des radiateurs et la régulation du chauffage ont permis d'améliorer les problèmes d'humidité tout en limitant les effets de la hausse de 15% de l'électricité que nous avons subi.

BILAN FINANCIER 2022-2023

BILAN FINANCIER SAISON 2022 -2023

Libellés des mouvements financiers	Dépenses 2022/2023	recettes 2022/2023	Résultat de chaq mouvement 2022/	
Avoir en banque		11650,19		35688,87
Subvention + Dons (Mairie LONGWY // CODEP)		7200		7200
Produits financiers (intérets)		358,99		358,99
Licences	16581	20735		4154
Engagements compétitions	960,5		-960.5	
Déplacements-stages-hébergement	1312,25		-1312,25	
Fourniture et équipement de tir - Ecussons Investissement Tir (carabine,,rameneur de cibles, extincteurs)	719,19	17,98	-701,21	
Fournitures bureau + assurances	2132,85	27,50	-2132,85	
Entretien des locaux et matériel	1312,48		-1312,48	
Travaux + achats immobilisations	5881,12		-5881,12	
Divers achats, repas, réception (boissons, gouters,)	4870,33		-4870,33	
EDF	4468,65		-4468,65	
nternet - orange	547,88		-547,88	
rais postaux et bancaires	408,62		-408,62	
Alarme	65		-65	
Totaux	39259,87	39962,16	-22660,89	47401,86
Résultat de l'exercice comptable : bénéfice ou perte	702,29		2200,00	41402,00
Avoir en Banque	dont sur compte courant 18	63,0€ à fin aout 2023		24740,97

 Saison 2022-2023 Bénéfice de 702,29€

Les prévisions sur l'exercice à venir : très similaire avec le précédent :

Le Trésorier générale présente les projections pour l'année à venir :

Budget prévisionnel de l'association

01/09/2023

ou date de début :

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice. Le total des charges doit être égal au total des produits

date de fin :

31/08/2024

CHARGES PRODUITS MONTANT⁽¹⁾ MONTANT(1) Ressources directes 70-Ventes de produits finis, prestations de service Achats d'études et de prestations de services 9368 € 4257 € 10521 € Achats non stockés de matières et fournitures Fournitures non stockables (eau, énergie) Prestations de services Produits des activités annexes Fournitures d'entretien et de petit équipement 2500 € 1100 € Fournitures administratives Autres fournitures 61-Services extérieurs 74-Subventions d'exploitation Sous traitance générale Subvention CNDS 500 € Locations mobilières et immobilières Etat (à détailler) 1200 € Entretien et réparation Assurances 550 € Département(s) Intercommunalité Documentation autres établissements publics 62-Autres services extérieurs Rémunérations intermédiaires et honoraires 300 € 3000 € Publicité, publications LONGWY 1700 € Déplacements, missions et réceptions Frais postaux et de télécommunication 1200 € Organismes sociaux (à détailler) Services bancaires, autres 60 € 63-Impôts et taxes Impôts et taxes sur rémunérations Autres impôts et taxes ex-CNASEA (emplois aidés) € 64-Charges de personnel Autres (précisez) Rémunérations du personnel Charges sociales Autres charges de personnel 75-Autres produits de gestion courante 23190 € Cotisations, dons 11670 € Autres (précisez) 65-Autres charges de gestion courante 66-Charges financières 76-Produits financiers 67-Charges exceptionnelles 77-Produits exceptionnels Sur opérations de gestion Sur exercices antérieurs 68-Dotation aux amortissements, - provisions et engagements 78-Reprise sur amortiss et provisions Charges indirectes

TOTAL DES CHARGES	35 558 €	TOTAL DES PRODUITS	35 558 €	
	Contr	ibutions volontaires ⁽²⁾		
86- Emplois des contributions volontaires en nature Secours en nature	€	87-Contributions volontaires en nature Bénévolat	€	
Mise à dispo gratuite de biens et prestations	400 €	Prestations en nature	400 €	
Personnes bénévoles	€	Dons en nature	€	
TOTAL 35 958 €		TOTAL	35 958 €	

^{(1):} ne pas indiquer les centimes d'euros

Charges fixes de fonctionnement

Frais financiers

Exercice 20 23

Approbation des comptes

LE VOTE:

Le président demande à l'assemblée de voter en ces termes : « Approuvez vous le bilan financier et la projection N+1 telle qu'elle a été présentée par le Trésorier ? »

Le vote a lieu à main levée :

^{(2):} Le plan comptable des associations, issu du réglement CRC N°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements * hors bilan* et "au pied" du compte de résultat

Pour:

61

soixante et une voix exprimées

Contre:

zéro voix exprimée

Abstention:

0

zéro voix exprimée

Les comptes sont approuvés à l'unanimité des suffrages exprimés.

Avec l'augmentation des charges fixes liées aux énergies et des cotisations CODEP, Ligue et Fédération, le club a décidé une augmentation de 5 euros du montant des cotisations annuelles.

Cette proposition est soumise au vote :

LE VOTE:

Le président demande à l'assemblée de voter en ces termes : « Êtes-vous favorable à l'adoption de l'augmentation de la cotisation annuelle de 5 euros ? »

Le vote a lieu à main levée :

Pour:

61

soixante et une voix exprimées

Contre:

0

0

zéro voix exprimée

Abstention:

zéro voix exprimée

La proposition est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le président annonce son application à compter de l'année 2024-2025.

Le président adresse ses remerciements à tous les bénévoles qui ont œuvré au fonctionnement du club.

Le Président clôture la séance le vendredi 08 décembre 2023 à 20h58.

Le secrétaire Général

Laurent WEBER-DÜDING

Le Président

Laurent BINDA

L. WEBER-DUDING

e secrétaire